



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

---

Conformément à l'application de l'article 10 de ses statuts, le SNAAF organise son Assemblée Générale Ordinaire et convoque ses adhérents le :

**Jeudi 16 Janvier 2020 à 10 h 00**

**Au Siège de la Fédération Française de Football  
87 Boulevard de Grenelle – 75015 Paris**

L'ordre du jour de l'**Assemblée Générale Ordinaire** sera le suivant :

- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 janvier 2019
- Rapport moral de la saison 2018-2019
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux comptes
- Questions diverses
- Intervention de clôture de l'Assemblée Générale

**Dispositions statutaires en matière de vote :**

- Tous les adhérents du syndicat à **jour de leur cotisation** (article 10)
- Tout adhérent présent ou représenté par un autre adhérent, au moyen d'un mandat écrit (pouvoir) (article 10)